

## Couple sans enfant



**Vous êtes en couple et sans enfant,**  
voici les recommandations que nous pouvons vous  
faire afin qu'IDCP réponde au mieux à vos besoins.

### PACK ESSENTIEL

#### UNE COUVERTURE MINIMUM

- ◆ Une couverture minimum « **accident** » avec un capital en cas d'infirmité permanente à hauteur de 400% de votre salaire annuel brut y compris le 13<sup>ème</sup> mois ou votre pension annuelle brute selon le taux d'infirmité retenu **pour vous et votre conjoint**.
- ◆ La garantie hospitalisation en cas d'accident (**aucune cotisation supplémentaire à verser, pour l'ouvrant droit uniquement**).
- ◆ La garantie Assistance (aucune cotisation supplémentaire à verser pour l'adhérent).

### PACK TRANQUILLITÉ

#### UNE COUVERTURE INTERMÉDIAIRE

- ◆ Une garantie Invalidité **uniquement** si vous êtes actif et l'ouvrant droit à hauteur de 100% de votre salaire annuel brut y compris le 13<sup>ème</sup> mois.
- ◆ Une couverture « **accident** » avec un capital en cas d'infirmité permanente à hauteur de 600% de votre salaire annuel brut y compris le 13<sup>ème</sup> mois ou votre pension annuelle brute selon le taux d'infirmité retenu **pour vous et votre conjoint**.
- ◆ La garantie hospitalisation en cas d'accident (**aucune cotisation supplémentaire à verser, pour l'ouvrant droit uniquement**).
- ◆ La garantie Assistance (aucune cotisation supplémentaire à verser pour l'adhérent).

### PACK EXCELLENCE

#### UNE COUVERTURE OPTIMISÉE

- ◆ Une garantie « **décès toutes causes** » (y compris invalidité **uniquement** si vous êtes actif et **ouvrant-droit**) à hauteur de 200% de votre salaire annuel brut y compris le 13<sup>ème</sup> mois ou de votre pension annuelle brute **pour vous et votre conjoint**.
- ◆ Une couverture « **accident** » avec un capital en cas d'infirmité permanente à hauteur de 800% de votre salaire annuel brut y compris le 13<sup>ème</sup> mois ou votre pension annuelle brute selon le taux d'infirmité retenu **pour vous et votre conjoint**.
- ◆ La garantie hospitalisation en cas d'accident (**aucune cotisation supplémentaire à verser, pour l'ouvrant droit uniquement**).
- ◆ La garantie Assistance (aucune cotisation supplémentaire à verser pour l'adhérent).



L'infirmité n'étant pas couverte par votre Régime Obligatoire des IEG, IDCP représente plus qu'une alternative mais bien l'unique solution face à ce risque.



Conseillé

#### LA RENTE VIAGÈRE DU CONJOINT

En option, nous vous proposons la souscription d'une rente temporaire viagère de conjoint qui peut représenter une solution intéressante afin d'assurer une couverture de meilleure qualité pour vous et votre conjoint.

#### POUR NOUS CONTACTER

📍 Du lundi au vendredi de 9h à 17h **01 84 980 980** 📞